



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

subventions

Question écrite n° 95630

Texte de la question

M. François de Mazières attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la fermeture du théâtre de La comédie italienne. En effet, ce théâtre qui est une association, régie par la loi du 1er juillet 1901, s'est vu contraint de cesser toutes activités en raison de la suppression de la totalité de ses subventions. Depuis 2010, les subventions versées par la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France se sont réduites chaque année. De 30 000 euros en 2010 et 2011, à 5 000 euros en 2012, elles ont été totalement supprimées en 2013 pour revenir à 10 000 euros en 2014, pour être depuis à nouveau réduites à néant. Après le retrait du soutien financier du ministère de la culture et de la ville de Paris, le conseil régional, souhaitant être aux côtés d'autres partenaires publics, n'a pas renouvelé sa subvention. Ce théâtre, situé dans le quartier Montparnasse, qui est un véritable écrin, a toujours, avec un grand professionnalisme, assuré sa mission de promotion de la tradition théâtrale du jeu de la *commedia dell'arte*. Il a su dans le cadre de la démocratisation culturelle par l'accueil de nombreux groupes scolaires (72 en 2014) diffuser cette tradition théâtrale, en pâtissant, toutefois, de la mise en place du plan Vigipirate qui a réduit ce type d'accueil à 6 classes en 2015. Face à cette fermeture, et à l'intérêt de voir préserver dans le champ culturel français la spécificité de ce théâtre, il lui demande si une subvention exceptionnelle peut lui être versée pour 2016 et, si de manière plus large, une réflexion ne peut pas être envisagée pour trouver des solutions pérennes.

Données clés

Auteur : [M. François de Mazières](#)

Circonscription : Yvelines (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95630

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 mai 2016](#), page 3921

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)